

Assemblée des délégués du SEDE

Procès-verbal de la séance du mercredi 22 mars 2017
Salle du Conseil de Ville, Delémont, 19.30 heures

Présences : Mmes et MM. les délégués (23 au total)

Invités : Gabriel Friche, président du SEDE, Marlène Fridez, caissière du SEDE, Vincent Theurillat, chef d'exploitation du SEDE, Roland Girard, représentant de l'ENV

Excusés : Jacques Stadelmann, président d'honneur SEDE ; Roland Girard, représentant ENV ; Philippe Charmillot (Rebeuvelier) ; Yves-Alain Fleury (commissaire Courroux) ; Pierre Lüchinger (Courroux) ; Philippe Membrez (Courroux) ; John-Robert Hanser (Develier) ; Pascal Crétin (commissaire Haute-Sorte) ; Markus Berchier et Erwin Noirat (Haute-Sorne).

Président : Henri Simon

Auteur du PV : Janique Horisberger, secrétaire du SEDE

Ordre du jour :

1. Ouverture / Salutations
2. PV de l'Assemblée des délégués du 14 décembre 2016
3. Adoption du nouveau règlement d'organisation et d'administration du SEDE
4. Communications
5. Divers

Fin de séance : 20.25 heures

Scrutateurs : Luc Dominé (Courchapoix) et Vincent Seuret (Haute-Sorne)

Décisions prises lors de la séance :

- p.2 pv accepté
 - p.3 Adoption du ROA du SEDE par 23 voix contre 1
-

1. Ouverture / salutations /

Le président Henri Simon ouvre l'assemblée et salue les membres présents et plus particulièrement : MM. Henri Erard et Michel Brahier représentants de l'AMDD, les membres de la Commission : Mmes Muriel Macchi-Berdat et Françoise Collarin (Delémont), MM. Yvan Burri, Pierre Morel et Dominique Schaerer et M. Thierry Bédât pour la presse.

Il donne lecture de l'ordre du jour tel que proposé.

Aucune modification n'est demandée.

2. Procès-verbal de l'assemblée du 14 décembre 2016

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité. Remerciement à la secrétaire.

3. Adoption du nouveau règlement d'organisation et d'administration (ROA) du SEDE

↳ La parole est donnée à Henri Erard. Il relate le dossier et présente ce règlement. Une présentation PowerPoint est présentée (sera envoyée à chaque commune) et commentée.

Henri Erard informe que les règlements du SEOD ou du SEDE, ne doivent pas être lus dans leur intégralité lors des assemblées communales. Les documents nécessaires à la suite de la procédure seront envoyés à chaque commune. Il est précisé également qu'un 2^{ème} dépôt public devra être effectué par les communes.

Question(s) :

- François Droz (Mettembert) : clé de répartition, comment procéder en cas de vote à bulletins secrets ? Henri Erard lui répond qu'il faut préparer des bulletins à l'avance ; exemple : Delémont puis nombre de voix imprimées dessus.

Muriel Macchi-Berdat : lors d'un dépouillement, les scrutateurs sortent de la salle et sont tenus à la confidentialité. Par conséquent, le vote restera secret.

- Julien Minne (Boécourt) : 2^{ème} dépôt dans les communes, republication ? Oui selon décret sur les communes : 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale.

- Info : délai légal pour convoquer une assemblée communale quand Règlement à l'ordre du jour : 20 jours.

- Marc Hänni (Courtételle) : aucune modification possible lors des assemblées communales ? Les dernières modifications sont possibles ce soir. Lors des assemblées communales, les questions posées sont : oui vous acceptez, non vous n'acceptez pas...

- Vincent Seuret (Haute-sorne) : Conseil général doit se prononcer ou seulement le peuple ? Il faut un préavis du Conseil général pour la votation au peuple.

Aucun délégué ne désire apporter de modification au Règlement tel que présenté ce soir.

Le règlement d'organisation et d'administration du SEDE, discuté ce soir, est approuvé par 23 voix contre 1.

Mme Collarin quitte la séance.

4. Communications

La parole est donnée à Vincent Theurillat.

Collecteur Rondex : Construction d'une nouvelle chambre R11.1 (CHF 150'000.-) en guise de réparation définitive. (montant pris en charge par RC de MFR).

Collecteur : Morépoint : Déplacement de notre collecteur sur 110 m dans le cadre du projet Delémont Marée Basse (élargissement de la Sorne) coût : CHF 130'000.-.

Remise en conformité du bassin de Bellerive : Action u8 PGEE, coût CHF 240'000.-.

Remplacement des pompes par vis d'Archimède ; pose d'un dégrillage pour protéger la Birse, le projet est lancé.

Protection de la Step contre les crues : Coût : CHF 60'000.-. SEDE est mandaté par la commune de Courroux. Convention en consultation à Courroux. Dossier à suivre.

Système de commande et supervision et téléphonie : mise à jour système de commande et supervision : janvier 2017 / mise à jour téléphonie : février 2017.

Biologie :

Production d'air : 4 nouvelles machines → reste à affiner le bruit.

Distribution d'air : 2 bassins à 100% révisés, reste 1 bassin à réaliser (500 diffuseurs à changer).

Traitement des boues : attribution de l'étude de l'avant-projet en séance de bureau du 30 mars prochain.

Extincteurs : rénovation du parc à effectuer.

Véhicule : à changer car dans un état déplorable.

Raccordement Montsevelier au collecteur de Courchapoix : projet corrigé, avalisé et retourné à Val Terbi pour prise de position.

Micropolluants : parole donnée à Gabriel Friche, président de la Commission qui nous donne des précisions par rapport à ce dossier. La somme prévue au budget 2017 nous permet de lancer une offre afin de mettre en place un avant-projet pour le traitement des micropolluants. La step du SEDE **devra** être équipée pour ce traitement **en étroite collaboration** avec le Canton du Jura, de Bâle et de Berne. Nous attendons l'offre pour l'avant-projet. Elle sera traitée au Bureau la semaine prochaine et approuvée lors de la Commission du mois d'avril. Le SEDE suit et écoute principalement l'ENV afin que ce dossier soit bien suivi et que nous puissions avoir droit aux subventions possibles.

Question : Francis Meyrat (Rossemaison) : traitement des boues en biogaz possible ?

Vincent Theurillat : biogaz produit à la Step depuis 1987. Il est utilisé en production d'énergie électrique (CHF 140'000.- /année) et produit 95% de la chaleur nécessaire à la step.

- Info : STEP de Berne : gaz comprimé, purifié et remis dans le réseau du gaz naturel. Pas le cas chez nous, pas rentable.

5. Divers

La parole n'est pas demandée.